

EN ROUTE POUR LE SUD



LE JOURNAL DE SUD ÉDUCATION DES PYRÉNÉES-ORIENTALES ET DE L'AUDE

BILAN ET PERSPECTIVES

Patrice Bégnana

C'est la dernière rentrée de l'actuelle législature. Il est donc possible de commencer à faire le bilan de l'action gouvernementale. L'actualité médiatique qui a précédé la rentrée scolaire a montré à quel point les partis de gouvernement s'intéressaient à des questions plus essentielles que celles des contre-réformes de l'école. Ainsi en va-t-il du burkini ! C'est un maillot de bain inventé par une Australienne il y a une vingtaine d'années pour permettre aux musulmanes qui ne veulent pas se baigner en bikini ou en maillot une pièce (encore moins en monokini) de ne pas le faire habillées. Quel que soit le jugement esthétique qu'on peut porter sur ce type de vêtement, quel que soit le jugement moral, si on tient à juger moralement de vêtements, le déchaînement sur cette question a été étonnant. La République était menacée dans son existence même, entendait-on. Dans le même temps, le bilan de 497 morts dues à la pauvreté pour l'année 2015 (498 pour l'année 2014) n'a pas eu la faveur de tous les défenseurs de la république. Pendant ce temps, « *les dividendes versés dans le monde entre avril et juin ont rapporté 372 milliards d'euros aux actionnaires selon une étude publiée lundi 22 août par le gérant d'actifs Henderson Global Investors. Ce total représente une hausse de 8,5 milliards d'euros par rapport au deuxième trimestre 2015.* » (Le Monde du 22 août 2016). Bref, les républicaines indignations font fi de la misère.

La ministre de l'éducation, quant à elle, a trouvé deux thèmes absolument essentiels pour cette rentrée : la sécurité et les Pokémons rares. Que 33,3 % des enfants qui vivent sous le seuil de pauvreté aient des problèmes respiratoires contre 7,1 % pour les autres enfants par exemple est bien moins important que de savoir si les élèves vont chercher des

STAGE DE FORMATION

"Le syndicalisme enseignant pour les débutants"

Stage ouvert aux non-syndiqués

- Outils syndicaux de base ; droits et obligations
- Rôles des syndicats dans les instances
- Hiérarchie et inspection
- Les différents syndicats de l'éducation
- SUD éducation : valeurs et fonctionnement

Lundi 21 novembre 2016 de 09h00 à 17h00

Pour vous inscrire, contactez-nous avant le 15 octobre: 66-11@sudeducation.org

RISTT - Premier degré

Une première Réunion d'Information Sur le Temps de Travail aura lieu **mercredi 30 novembre 2016 de 09h00 à 12h00**, sur le temps « devant élèves », au local de SUD éducation 66-11, 4 bis av. Marcelin Albert à Perpignan.

Les formulaires-types sont dans la rubrique « Documents utiles » de notre site.

SOMMAIRE

- Édito : Bilan et perspectives..... 1-3
- Évaluation et rémunération des enseignant·e·s : un nouveau projet inacceptable..... 3-5
- Lettre ouverte à Madame la Ministre de l'éducation sur les professeurs contractuels..... 6
- Bulletin d'adhésion..... 7
- BD : La vie secrète des profs..... 8

éducation
Sud
Union
Syndicale
Solidaires



éducation Sud66-11 Solidaires

Permanences les mercredis après-midi,
jeudis matins et vendredis

Local Solidaires 66

4 bis, rue Marcelin Albert

66000 Perpignan

☎ 06.84.89.01.17

✉ sudeducation.66@laposte.net

🌐 www.sudeducation66.org

"EN ROUTE POUR LE SUD"

Journal trimestriel

édité par Sud Education 66-11

3, impasse San Gil - 66000 Perpignan

et imprimé par Routage Catalan

58, avenue de Rivesaltes

66240 Saint-Estève

n° 51 - Sept. - Oct. - Nov. 2016

ISSN 2427-5026

n° de CPPAP : 0918 S 06756

Dépôt légal : à parution

Directeur de publication : Benjamin Garcia

L'ÉQUIPE SYNDICALE :

- Marc Anglaret (déchargé 9 heures)
- Hélène Molin (déchargée 3 heures)
- Laurence Vidal (déchargée 2 heures)
- Patrice Bégnana
- Michel Benkemoun
- Patrick Billard
- Anne-Julie Borne
- Nina Castellarnau
- Matthieu Faure
- Francis Maury
- Anne Pagès
- Emmanuel Peroy
- Priscilla Vallès



Pokémons rares. Quant à la sécurité, ne serait-elle pas mieux assurée par une école capable de former de façon à ce que nul ne tombe dans le fanatisme meurtrier ?

Par contre, le constat d'une ségrégation sociale dans les collèges, notamment à Paris, que Thomas Piketty a dénoncé dans les colonnes du *Monde*, lui a d'abord arraché un cri pathétique : on ne peut imposer la mixité sociale. Autrement dit, que certains collèges pratiquent sur fonds publics l'entre-soi en concentrant les dérogations à la réforme du collège (à Paris, toutes les classes bilangues, sections européennes, options latin et grec dénoncées par la ministre comme des passe-droits pour l'élite – ce qui reste à voir – ont été conservées) pendant que d'autres concentrent les populations défavorisées et ont vu perdre leurs moyens (par exemple dans l'académie de Caen où les suppressions d'options ont été radicales) est une bonne chose. Obliger par exemple le privé sous contrat, c'est-à-dire financer par l'impôt y compris des plus pauvres qui ont subi les augmentations de TVA, obliger le privé à ne pas sélectionner en fonction de l'origine sociale – ce que d'autres pays européens font – voilà qui serait pour notre ministre intolérable. Quant aux inégalités, on peut les conserver. Puis la ministre a dû se raviser puisque l'Académie de Paris veillera à ce que les affectations ne créent pas de ghettos... dans le public uniquement.

Le maigre bilan de la grève

pour demander la suspension de la contre-réforme du collège ne signifie nullement que la profession l'a acceptée. Pour la ministre : tout va bien. Que dans les faits, peu de collèges l'appliquent avec conviction (un quart selon le syndicat des chefs d'établissement dont le point de vue est à considérer avec précaution), signifie pour la ministre qu'il n'y a que 5 à 10 % de collèges qui ont résisté : tout le monde est rentré selon elle dans le rang. Ici ou là, la presse se fait l'écho de journées de formation lamentables qui confirment l'improvisation coupable de cette machine à économiser des heures.

La désastreuse contre-réforme des rythmes scolaires dont l'évaluation par l'inspection indique qu'elle produit une plus grande fatigue des élèves (ce que n'ont pas constaté des chronobiologistes appointés par le ministère sur un petit échantillon d'élèves) a surtout pour effet d'accroître le nombre de villes qui font payer les activités péri-éducatives (un tiers dès cette rentrée). Bref, l'institution de l'inégalité est l'effet le plus visible de cette contre-réforme pendant que la nécessaire réforme des rythmes scolaires qui aurait dû être effectuée attend.

Subitement, le président de la République a annoncé une réforme future du lycée. Or, la désastreuse contre-réforme Chatel – dont celle du collège n'est qu'une resucée – n'a jamais été évaluée. Elle était accompagnée d'une baisse des postes. N'est-ce pas le point

positif pour nos gouvernants néolibéraux ?

Il est vrai que le nombre de postes mis au concours a augmenté durant cette législature. Le gouvernement se vante d'avoir créé plus de 40 000 postes. En réalité, sont comptés comme postes non seulement les postes occupés par des stagiaires, mais également les postes non pourvus. Aussi, le nombre de non-titulaires s'accroît. De sorte que le bilan en termes d'emplois sera celui de l'accroissement de la précarité. Comme dans le même temps, les effectifs d'élèves augmentent, le compte n'y est pas.

Côté salaires, après avoir continué le gel des salaires, le gouvernement a procédé à la création puis à l'augmentation d'une prime pour les professeurs du premier degré. C'est l'équivalent de l'ISOE que touchaient les professeurs du second degré en exercice. Il a aussi décidé deux augmentations de 0,6 % (l'une en juillet et l'autre en février 2017), soit 12 euros pour un salaire de 2000

pour la première augmentation. Dans le même temps, le gouvernement a mis en place une nouvelle carrière qui ne permettra qu'à 10 % des professeurs d'accéder à la nouvelle classe exceptionnelle. Rien de nouveau dans la hiérarchisation, la caporalisation et l'infantilisation qui tiennent lieu de politique des "ressources humaines".

Un tel bilan montre que les contre-réformes n'ont d'autre but que de permettre que « *pour que tout reste comme avant, il faut que tout change* » selon la formule du *Guépard*. Sur le fond, la prétendue lutte contre les inégalités vise à les maintenir.

Dénoncer ce bilan catastrophique, ce n'est pas être conservateur. C'est au contraire mettre en lumière le projet fondamentalement pervers de la prétendue refondation de l'école dont le seul effet est le maintien des inégalités sociales et leur reproduction grâce à l'école.

La seule perspective est celle de la lutte pour obtenir une véritable transformation de l'école. ■



Évaluation et rémunération des enseignant-e-s : un nouveau projet inacceptable

Marc Anglaret

Un projet de réforme de l'évaluation et de la rémunération des enseignant-e-s est connu des organisations syndicales depuis le mois de juillet dernier. Avant d'entrer dans les détails de ce projet, deux remarques s'imposent :

- il ne s'agit bien pour l'instant que d'un projet, qui sera peut-être amendé et précisé quand vous lirez ces lignes (certains aspects sont pour l'instant très flous). Il n'en est pas moins révélateur de la manière dont les enseignants du premier et du second degrés sont considérés par le ministère de l'Éducation nationale ;

- ce projet est la déclinaison dans l'éducation du PPCR, le protocole sur les Parcours Professionnels, les Carrières et les Rémunérations, signé par la FSU, la CFDT, l'UNSA, la CFTC, la CGC, la FAFPT, et auquel s'étaient opposés la CGT, FO et SUD-Solidaires. Bien que les organisations signataires

représentent moins de 50 % des personnels, le gouvernement a décidé d'appliquer ce protocole, en totale contradiction avec les engagements pris. L'État, a-t-on dit alors, a été contraint par les organisations non-signataires à prendre ses responsabilités... Ce fut une nouvelle occasion de voir quelle considération ce gouvernement porte aux organisations syndicales et au soi-disant « dialogue social » : quand les syndicats sont d'accord, la réforme passe. S'ils ne sont pas d'accord... elle passe quand même.

Rappelons également que SUD éducation est totalement opposé à l'évaluation des enseignant-e-s telle qu'elle existe actuellement : dans le premier degré, elle consiste en une note sur 20 attribuée par l'IEN. Dans le second degré, elle est la somme d'une note pédagogique sur 60 attribuée par l'IPR et

d'une note administrative sur 40 attribuée par le chef d'établissement. Ces évaluations sont **arbitraires** (les critères sont flous voire opaques, quand ils ne sont pas ridicules, comme le « rayonnement » dans le secondaire), **infantilisantes** (elles placent l'enseignant-e en situation d'élève perpétuel), **inégalitaires** (certain-e-s enseignant-e-s ne sont pas inspecté-e-s pendant 15 voire 20 ans et voient ainsi leur progression de salaire scandaleusement ralentie), presque toujours **inefficaces** (combien d'entre nous peuvent sérieusement prétendre que les entretiens avec leurs inspecteurs les a fait progresser pédagogiquement?), et surtout **injustes** (un-e enseignant-e réellement en difficulté sera sanctionné-e financièrement par une progression de carrière retardée sans être, la plupart du temps, soutenu-e et accompagné-e).

Mais comme on pouvait s'y attendre, le projet de réforme de l'évaluation des enseignants ne va pas faire disparaître la plupart de ces défauts, bien au contraire.

Sans surprise, une évaluation des enseignants... par compétences !

La principale modification portée par ce projet consiste dans le fait que les enseignant-e-s seraient désormais évalué-e-s comme les élèves : par compétences. Il est prévu que ces compétences soient les mêmes pour le premier et le second degré. Dans le premier degré, l'IEN reste seul évaluateur. Dans le second degré, certaines compétences de l'enseignant-e seront évaluées par l'Inspecteur Pédagogique Régional, d'autres par le chef d'établissement, et la dernière conjointement par ces deux personnes :

Compétences	Premier degré	Second degré
1. Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique	Toutes les compétences sont évaluées par l'IEN	Les compétences 1 à 5 sont évaluées par l'Inspecteur Pédagogique Régional.
2. Adapter sa communication en fonction de son auditoire		
3. Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves		
4. Organiser et assurer un mode de fonctionnement du groupe favorisant l'apprentissage et la socialisation des élèves		
5. Évaluer les progrès et les acquisitions des élèves		
6. Coopérer au sein d'une équipe		Les compétences 6 à 8 sont évaluées par le chef d'établissement (principal dans les collèges, proviseur dans les lycées).
7. Contribuer à l'action de la communauté éducative		
8. Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques		
9. S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel		La compétence 9 est évaluée conjointement par l'IPR et le chef d'établissement.

Chaque compétence serait évaluée séparément et reçoit l'une des quatre appréciations suivantes : « à améliorer », « bon », « très bon », « excellent ». Ce sont également les quatre niveaux possibles « l'appréciation finale de l'autorité académique » (*sic*). Mais le projet précise que « l'appréciation finale "excellent" ne peut excéder 30 % des effectifs d'enseignants ». Eh oui, chers collègues : peu d'entre nous sont excellent·e·s !

Une logique managériale

Les compétences 6, 7 et 8 (évaluées par le chef d'établissement dans le secondaire) confirment la logique managériale de plus en plus prégnante dans l'Éducation nationale. « Coopérer au sein d'une équipe », la plupart des enseignant·e·s ne demandent pas mieux. Encore faudrait-il leur dégager du temps pour cela en réduisant le temps devant les élèves, et ne pas les surcharger de réunions à l'utilité parfois douteuse. La compétence « Contribuer à l'action de la communauté éducative » est suffisamment vague pour qu'un chef d'établissement puisse, grâce à elle, récompenser les professeurs dociles et sanctionner les empêcheurs de manager en rond... Quant à la compétence « Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques », elle aura elle aussi à être précisée ! En quoi consiste cette responsabilité ? Quels sont ces principes éthiques ? Évaluer et récompenser l'éthique d'une personne, n'est-ce pas contraire... à toute éthique ? « *C'est aux esclaves, non aux hommes libres, qu'on donne des récompenses pour leur bonne conduite* », dit Spinoza dans son *Traité politique*.

Autopromotion

Lors de « bilans professionnels », l'enseignant·e devra rédiger une description de son poste « en contextualisant et personnalisant ses analyses », sans oublier de vanter sa « participation à la vie de l'établissement » et son « implication dans les relations de l'établissement avec son environnement »... (environnement dont font partie, rappelons-le, les entreprises privées). Le but de cette autopromotion est clair : passer devant les collègues. Enseignant·e·s, vendez-vous bien, et montrez que vous valez mieux que les autres ! Il n'y aura pas de promotion pour tout le monde...

Quatre rancards avec l'inspecteur...

Les inspections ne se feraient plus de manière plus ou moins aléatoire. Elles se feraient à des occasions particulières, nommées « rendez-vous de carrière » : il y en aurait deux lors d'un avancement d'échelon (entre le 6^e et le 7^e, puis entre le 8^e et le 9^e), et deux autres lors du changement de grade (passage de la classe normale à la hors-classe, puis passage de la hors-classe à un nouveau troisième grade, la « classe exceptionnelle »... réservée à 10 % des enseignants !). Si nous ne sommes que 30 % à être excellent·e·s, nous ne sommes plus que 10 % à être exceptionnel·le·s !

Rémunérations : on est toujours loin du compte !

Le gel du point d'indice des fonctionnaires entre 2010 et 2016 n'a pas « gelé » notre pouvoir d'achat, il l'a diminué, puisque pendant que les salaires stagnaient, les prix augmentaient. On évalue généralement cette baisse du pouvoir d'achat entre 7 et 8 %. Sans entrer dans le détail de la rémunération prévue par ce projet (d'autres organisations syndicales feront cela mieux que nous), on peut dire que la « revalorisation salariale » reste une promesse (électorale ?) plus qu'une réalité. Ne parlons pas de la rémunération des **enseignants non-titulaires**, ni de leur titularisation... Rappelons seulement que SUD éducation défend la **titularisation sans condition** de concours ni de nationalité pour tou·te·s les non-titulaires.

SUD éducation s'oppose à toute forme d'évaluation hiérarchique des enseignant·e·s. Nous défendons une concertation entre pairs, qui seule permet de faire face aux difficultés auxquelles nous sommes inévitablement confronté·e·s.

Mais avec un tel projet d'évaluation, on se rapproche encore un peu plus du vieux rêve libéral pour l'éducation : permettre aux chefs d'établissements et aux IEN de recruter eux-mêmes « leurs » enseignant·e·s, avec comme conséquences prévisibles une docilité accrue, des syndicats mis au pas, des recrutements arbitraires et du copinage, etc. : ce qu'on trouve trop souvent dans le secteur privé. Rappelons donc notre mot d'ordre :

L'école n'est pas une entreprise !

L'éducation n'est pas une marchandise ! ■

Lettre ouverte à Madame la Ministre de l'Éducation sur les professeurs contractuels

L. V.

Madame la Ministre de l'Éducation nationale,

Je suis enseignante contractuelle depuis octobre 2000. Titulaire d'une licence de lettres modernes, j'enseigne essentiellement le Français au collège. Afin que vous parveniez à imaginer à quel point la précarité est difficile à vivre, je tiens à vous parler de mes conditions de travail.

Depuis 16 ans je vis dans l'incertitude. Mes vacances n'en sont pas vraiment. Je suis sans cesse étreinte par l'angoisse soit d'être au chômage, soit d'arriver en fin de droits. Ensuite, comme le rectorat me rappelle chaque année, je dois faire face à une autre forme d'appréhension : le sempiternel sentiment de nouveauté, la perte de repères, tout à refaire... apprendre à m'orienter dans les locaux, repérer l'endroit où se rangent mes élèves, errer dans la cours de récréation à leur recherche, retenir les nouveaux codes informatique, m'adapter au fonctionnement du nouvel établissement, tenter de m'intégrer à l'équipe éducative, toujours provisoirement. Et surtout, subir le « grand test » de la part des élèves qui cherchent les limites durant de longues semaines et qui parfois ne font aucun effort, sachant que je ne suis que de passage. Trois mois par-ci, six mois par-là, en Lozère, en Andorre et, depuis que mon fils est né, je sillonne le département. J'ai accepté des classes de niveaux très variés, de la SEGPA à la classe de seconde en passant par tous les niveaux du collège et le lycée professionnel. J'ai enseigné principalement le Français, mais j'ai dû aussi m'improviser professeur d'Histoire-géographie, de Latin et d'Arts plastiques. Quel manque d'ambition pour les jeunes ! Je suis sûre que leurs parents seraient ravis d'apprendre qu'ils ont, face à eux, des professeurs non formés à la matière qu'ils enseignent...

Et puis à nouveau, le chômage, la menace du RSA, envisager de quitter mon appartement, de vivre en caravane et ne plus être en mesure d'assumer la garde de mon fils... Heureusement, à chaque fois, le service de la DPE du rectorat m'appelle juste avant que je sois obligée d'en arriver là.

Bien sûr, j'ai passé le CAPES plusieurs fois.

Plusieurs fois, je me suis rendue à Lille alors que je vis dans le sud de la France. J'ai éprouvé le stress de l'examen, l'angoisse du face à face, la peur de l'erreur qui survient, fatalement... pour échouer, de peu, à l'oral.

Les échecs successifs m'abîment, je décide ne plus me présenter à l'épreuve pendant quelques années car j'ai besoin de retrouver confiance en moi, j'ai besoin de toutes mes forces face à des classes d'une trentaine d'adolescents.

Pour préparer le Capes comme il se doit, il aurait fallu que je consacre une année complète aux études, mais il y a la vie, le travail, mon fils, ses devoirs qu'il aurait fallu que je néglige.

J'ai bien essayé de me recycler mais, le « bilan de compétences approfondi » a confirmé que mon profil correspond à celui d'une enseignante. Sans compter que je me sens à ma place dans cette profession. J'ai appris mon métier « sur le tas », au contact de mes collègues, des IPR, en lisant des livres et en écoutant les élèves.

Pour finir, laissez-moi vous expliquer rapidement ce qu'il advient des personnels précaires : à force de s'adapter, on se déshumanise, on évite de créer des liens avec les collègues, on s'isole, on évite de faire des projets, tant sur le plan professionnel que sur le plan personnel. Sans compter les dégâts sur notre entourage proche qui subit notre état de stress au quotidien.

Pourtant, je suis toujours à la hauteur des tâches que l'on me confie : lorsque, chaque fin d'année, je renouvelle ma candidature, les chefs d'établissement me soutiennent par un avis favorable ou très favorable. Puisque nous fournissons le même travail que nos collègues titulaires, pourquoi nous réserve-t-on un tel traitement (dans tous les sens du terme) ?

Je suis loin d'être la seule dans ce genre de situation, je souhaite que nous soyons titularisés afin de travailler dans de bonnes conditions.

Merci, Madame la Ministre, d'invoquer l'humain qui est en vous afin de traiter comme il se doit ces humains que sont les personnels précaires. ■

Adhérent-e

NOM : Prénom :
Adresse : Code postal :
Commune : Téléphone : E-mail :

Situation professionnelle

Branche (1° ou 2° degré, supérieur) : Corps, grade (ATTEE, instituteur, certifié, hors-classe...) :
Discipline, fonction, statut (adjoint, brigade, TZR, ...) :
 Temps complet Temps partiel :
 Disponibilité Congé (type :)
 Retraité

Établissement d'exercice ou de rattachement administratif

Nom :
Adresse :
Code postal : Commune :

Cotisation

66% des sommes versées en 2016 seront déductibles de vos impôts 2016 ou ouvriront un crédit d'impôt
(un justificatif vous sera adressé en 2017).

Montant de la cotisation annuelle 2016 - 2017 (consulter le tableau ci-dessous) : €
Cotisation payée en : une fois deux fois trois fois dix fois

Montants des cotisations, à calculer d'après le salaire annuel net de l'année civile 2014 :

Salaire mensuel net moyen en 2015	Cotisation annuelle	Cotisation réelle (après déduction ou crédit d'impôt)	Taux de cotisation
- de 600 €	6 €	2,06 €	/
+ de 600 €	15 €	5,10 €	2,5%
+ de 750 €	27 €	9,18 €	3,6%
+ de 900 €	45 €	15,30 €	4,74 %
+ de 1000 €	54 €	18,36 €	5,14 %
+ de 1100 €	64 €	21,76 €	5,57 %
+ de 1200 €	75 €	25,50 €	6 %
+ de 1300 €	88,5 €	30,09 €	6,56 %
+ de 1400 €	102 €	34,68 €	7,03 %
+ de 1500 €	117 €	39,78 €	7,55 %
+ de 1600 €	135 €	45,90 €	8,18 %
+ de 1700 €	153 €	52,02 €	8,74 %
+ de 1800 €	174 €	59,16 €	9,41 %
+ de 1900 €	192 €	65,28 €	9,85 %
+ de 2000 €	210 €	71,40 €	10,24 %
+ de 2100 €	230 €	78,20 €	10,70 %

Salaire mensuel net moyen en 2015	Cotisation annuelle	Cotisation réelle (après déduction ou crédit d'impôt)	Taux de cotisation
+ de 2200 €	251 €	85,34 €	11,16 %
+ de 2300 €	272 €	92,48 €	11,57 %
+ de 2400 €	293 €	99,62 €	11,96 %
+ de 2500 €	315 €	107,10 €	12,35 %
+ de 2600 €	340 €	115,60 €	12,83 %
+ de 2700 €	364 €	123,76 €	13,24 %
+ de 2800 €	390 €	132,60 €	13,68 %
+ de 2900 €	416 €	141,44 €	14,10 %
+ de 3000 €	443 €	150,62 €	14,52 %
+ de 3100 €	472 €	160,48 €	14,98 %
+ de 3200 €	500 €	170,00 €	15,38 %
+ de 3300 €	530 €	180,20 €	15,82 %
+ de 3400 €	561 €	190,74 €	16,26 %
+ de 3500 €	593 €	201,62 €	16,70 %
+ de 3600 €	Calcul*	34 % cotisation	17,30 %

* Cotisation annuelle = 17,30% du salaire mensuel net moyen.

Joindre tous les chèques. Paiements en deux ou trois fois : le deuxième chèque sera encaissé le 31 janvier 2017 et le troisième le 30 avril 2017. Paiements en dix fois : un chèque par mois sera prélevé de septembre à juin.

Pour tout cas particulier (difficulté de paiement, etc.), contactez Sud éducation 66-11.

Le(s) chèque(s) à l'ordre de Sud éducation 66-11 et le présent bulletin d'adhésion sont à adresser à :
Sud éducation 66-11 - 3, impasse San Gil - 66000 Perpignan

J'autorise Sud éducation à faire figurer ces informations dans ses traitements et fichiers informatisés, dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi « Informatique et Liberté » du 06 janvier 1978. Cette autorisation est révocable par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant à la Fédération Sud éducation.

Date : Signature :

La vie secrète des profs

Hélène Molin et Marc Anglaret

BANDE
DESSINÉE

TEST DE RENTRÉE...



Toi aussi, tu as une majorité de réponses C ? Rejoins-nous ! Contact et bulletin d'adhésion au verso...